



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-057-2021-11

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service régional d'économie agricole**

IDF-2021-11-19-00014 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à M. CIRET Laurent à ROINVILLIERS 91150 au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2021-11-19-00014

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des  
parcelles agricoles à M. CIRET Laurent à  
ROINVILLIERS 91150 au titre du contrôle des  
structures et en application du schéma directeur  
régional des exploitations agricoles

## **ARRÊTÉ**

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles  
à M. CIRET Laurent  
à ROINVILLIERS 91150  
au titre du contrôle des structures  
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L331-1 et suivants,
- Les articles R312-1 et suivants,
- Les articles R331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

18 avenue Carnot- 94 234 CACHAN Cedex  
Tél : 01 41 24 17 00  
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr  
<http://draaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2021-09-01-00003 du 1er septembre 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté IDF-2021-0601-00003 portant refus d'autorisation d'exploiter à M. CIRET Laurent,

VU la demande d'autorisation d'exploiter 91 – 21 - 21 déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne en date du 29/07/2021 par M. CIRET Laurent, dont le siège social se situe à Roinvilliers – 91150,

VU la consultation écrite auprès des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture de l'Essonne, en date du 11/10/2021 au 15/10/2021 .

Vu le courrier du 21/07/2021 émanant de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne demandant à M. CIRET Laurent de redéposer une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter les terres ayant obtenu un refus par décision préfectorale ci-dessus référencée.

#### **CONSIDÉRANT:**

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 20/08/2021
- La situation de M. CIRET Laurent, âgé de 55 ans, au dépôt de la demande est la suivante :
  - qui dispose de la capacité professionnelle agricole,
  - qui exploite 171 ha 64 a 24 ca sur les communes de Boissy-la-Rivière, Brouy, Champmotteux, Marolles-en-Beauce, Roinvilliers (91), Audeville, Engenville, Mondeville-en-Beauce (45) ne tenant pas compte des 37 ha 60 a 76 ca de terres objet de la demande ;
  - qui souhaite reprendre 37 ha 60 a 76 ca de terres situées sur les communes de Marolles-en-Beauce, Boissy-la-Rivière et La Forêt-Sainte-Croix (91) (voir les références des parcelles en pièce jointe), exploitées par LE GAEC SERGENT HENRI ET EVELYNE, géré par M. SERGENT Henri et Mme SERGENT Evelyne, dont le siège social se situe à Marolles-en-Beauce ;
  - qui exploitera 209 ha 25 a après reprise ;
  - que les terres, objet de la demande, appartiennent à Mme CIRET Huguette, mère du demandeur et qui ont fait l'objet de congé signifié par exploit d'huissier ;
  - que les membres de la CDOA ont émis un avis favorable à la reprise par M. CIRET Laurent ;

18 avenue Carnot– 94 234 CACHAN Cedex  
Tél : 01 41 24 17 00  
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation de M. CIRET Laurent répond aux objectifs des orientations du SDREA d'Île-de-France, notamment consolider ou maintenir les exploitations agricoles ;
- Que la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
  - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
  - de consolider ou maintenir les exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable,
  - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
  - de favoriser l'organisation et la structuration des producteurs et des filières de produits agricoles
  - de promouvoir les modes de productions favorisant les externalités environnementales positives, dont ceux relevant du mode de la production biologique au sens de l'article L.642-12 du code rural et de la pêche maritime, les exploitations reconnues de haute valeur environnementale, ainsi que ceux visant la protection de la biodiversité, la préservation de la qualité de l'eau, de l'air et du sol, la lutte contre le changement climatique dont la séquestration du carbone dans les sols ou des couverts pérennes
- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 3, au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France, « installation y compris progressive, ou confortation d'exploitation, aux conditions cumulatives suivantes :
  - sur une exploitation agricole reconnue viable ;
  - d'un demandeur répondant aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle prévue à l'article R331-2 du code rural et de la pêche maritime, ou acquérant ces capacités dans les 4 ans suivant l'installation en cas d'installation progressive ;
  - dont le projet dépasse le seuil d'agrandissement excessif spécifié à l'article 5-3 ;
- Que le GAEC SERGENT HENRI ET EVELYNE, représentée par M. SERGENT Henri et Mme SERGENT Evelyne, exploitant en place, mettant en valeur 151 ha 28 a, n'a pas fait de retour auprès de la Direction départementale des territoires de l'Essonne après la publicité faite sur le site Internet des Services de l'État et des mairies concernées.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

**M. CIRET Laurent** ayant son siège social à Roinvilliers - 91150 **est autorisé à exploiter 37 ha 60.a 76 ca** de terres situées sur les communes de Marolles-en-Beauce, Boissy-la-Rivière et La Forêt-Sainte-Croix, correspondant aux parcelles suivantes :

18 avenue Carnot– 94 234 CACHAN Cedex  
 Tél : 01 41 24 17 00  
 draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Communes	Références cadastrales	Surface (en hectare)
Marolles en Beauce (91)	ZD65	8,216
	ZD69	4,5646
	ZD84	1,1356
	Zi3	21,6731
Boissy la Riviere (91)	W49	0,146
	W50	0,188
	W51	0,766
	Y28	0,632
La Foret Ste Croix (91)	ZA56	0,1044
	ZA57	0,1819

## Article 2

L'arrêté IDF-2021-0601-00003 portant refus d'autorisation d'exploiter à M. CIRET Laurent est abrogé.

## Article 3:

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

## Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de l'Essonne et les maires des communes de Marolles-en-Beauce, Boissy-la-Rivière, La Forêt-Sainte-Croix, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Cachan, le 19/11/2021

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France

**Signé**

Benjamin GENTON

18 avenue Carnot- 94 234 CACHAN Cedex  
Tél : 01 41 24 17 00  
[draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>